

Rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds

pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Tous les chiffres sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais n'inclut pas les états financiers annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers annuels sur demande et sans frais, en composant le 1-888-357-8777, en nous envoyant un courriel à l'adresse info@gestiondactifscibc.com, en nous écrivant à CIBC Square, 81 Bay Street, 20th floor, Toronto (Ontario), M5J 0E7, ou en consultant notre site Web à l'adresse www.cibc.com/fondsmutuels ou le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir de cette façon un exemplaire du rapport financier intermédiaire, les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Analyse du rendement du fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

Objectif de placement : Le Fonds commun d'obligations à court terme Impérial (le Fonds) cherche à procurer un revenu d'intérêt élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver ce dernier, en investissant principalement dans des obligations, des débentures, des billets ou d'autres instruments de créance d'émetteurs canadiens et étrangers d'une durée résiduelle jusqu'à l'échéance de un an à cinq ans.

Stratégies de placement : La durée jusqu'à l'échéance des placements du Fonds est rajustée selon les perspectives du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt. L'actif du Fonds est ensuite réparti entre les secteurs du marché obligataire en fonction des perspectives du marché. Les ajustements au portefeuille sont fondés sur l'évaluation de la conjoncture macroéconomique et des marchés financiers au Canada et à l'étranger, de même que sur un examen approfondi du crédit des émetteurs.

Risque

Le Fonds est un fonds de revenu fixe canadien à court terme qui s'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement de court à moyen terme et pouvant tolérer un risque de placement faible.

Pour la période close le 31 décembre 2024, le niveau de risque global du Fonds est resté identique à celui mentionné dans son prospectus.

Résultats d'exploitation

Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou le *conseiller en valeurs*) est le conseiller en valeurs du Fonds. Le commentaire qui suit présente un sommaire des résultats d'exploitation pour la période close le 31 décembre 2024. Tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

La valeur liquidative du Fonds est passée de 6 888 026 \$ au 31 décembre 2023 à 7 402 490 \$ au 31 décembre 2024, en hausse de 7 % pour la période. La hausse globale de la valeur liquidative découle des ventes nettes de 118 624 \$ et du rendement positif des placements.

Les parts de catégorie A du Fonds ont dégagé un rendement de 5,9 % pour la période, contre 5,7 % pour son indice de référence, soit l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (l'indice de référence). Le rendement du Fonds tient compte des frais et des charges, ce qui n'est pas le cas de celui de l'indice de référence.

Malgré la volatilité considérable, les rendements obligataires en Amérique du Nord ont augmenté au cours de la période. Les économies ont continué à progresser dans la maîtrise de l'inflation, bien qu'à un rythme plus lent que prévu. En Amérique du Nord, les élections américaines et la possibilité que la nouvelle administration adopte des politiques inflationnistes ont eu une incidence positive sur les rendements.

Au début de 2024, les marchés des contrats à terme prévoyaient que le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (la *Réserve fédérale*) et la Banque du Canada réduiraient toutes deux les taux d'intérêt de cinq à six fois cette année. Toutefois, l'inflation persistante a modifié ces attentes. La Réserve fédérale a diminué les taux de ses fonds fédéraux à trois reprises au deuxième semestre de l'année, lesquels ont clôturé la période dans une fourchette de 4,25 % à 4,50 %. La Banque du Canada a réduit son taux de financement à un jour à cinq reprises, soit de 1,75 %, cet assouplissement cumulatif témoignant du fait que l'économie canadienne est relativement moins solide que celle des États-Unis.

La courbe de rendement au Canada (définie comme l'écart entre le rendement des obligations à deux ans et à 30 ans) s'est considérablement accentuée en 2024. La majeure partie de l'accentuation s'est produite dans la deuxième moitié de l'année, lorsque la Banque du Canada a commencé à abaisser les taux d'intérêt. À la fin de 2024, la courbe de rendement présentait une inclinaison positive, terminant l'exercice à près de +0,40 %. Aux États-Unis, la courbe de rendement s'est également accentuée au second semestre, s'établissant à près de +0,50 % à la fin de 2024.

Les obligations canadiennes ont dégagé un rendement supérieur à celui des obligations américaines, en raison partiellement des niveaux d'inflation plus bas et de l'activité économique plus faible au Canada.

1

Les obligations de sociétés ont mieux fait, les écarts de taux (la différence de rendement entre les obligations de sociétés et celui des obligations gouvernementales ayant des échéances similaires) se sont rétrécis. Ce rendement témoignait de la solide demande d'actifs à risque et de la rentabilité meilleure que prévu des entreprises.

La surpondération des obligations de sociétés a contribué au rendement du Fonds, tout comme la sous-pondération des obligations provinciales. Parmi les facteurs ayant favorisé le rendement, mentionnons les positions dans des obligations du gouvernement du Canada (3,75 %, 2025/05/01) et de la Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1 (2,35 %, 2027/06/15 et 2,10 %, 2029/09/15). Ces positions ont dégagé un rendement relatif supérieur.

La sous-pondération du secteur des obligations municipales et des titres hybrides a nui au rendement du Fonds. Parmi les principaux freins au rendement du Fonds, mentionnons les positions dans des obligations du gouvernement du Canada (3,00 %, 2026/04/01), de la Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1 (1,25 %, 2026/06/15) et de la Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1 (3,60 %, 2027/12/15). Ces obligations ont dégagé un piètre rendement relatif.

Le conseiller en valeurs a ajouté une nouvelle position dans une obligation de la province d'Ontario (2,70 %, 2029/06/02) pour accroître le rendement du Fonds. Une position dans une obligation de la Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1 (2,10 %, 2029/09/15) a été ajoutée au Fonds et une position existante dans une obligation de la Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1 (2,65 %, 2028/12/15) a été majorée pour accroître la duration du Fonds (mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt). La position dans une obligation de La Banque de Nouvelle-Écosse (2,95 %, 2027/03/08) a été accrue compte tenu de son écart de taux relativement intéressant.

La position dans une obligation du gouvernement du Canada (2,75 %, 2027/09/01) a été éliminée du Fonds pour accroître le rendement. La position dans une obligation de la Banque Royale du Canada (3,37 %, 2025/09/29) a été liquidée en raison de son écart de taux relativement peu attrayant. La position dans une obligation du gouvernement du Canada (3,25 %, 2028/09/01) a été réduite afin d'augmenter le rendement du Fonds. La position dans une obligation de la Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1 (1,95 %, 2025/12/15) a été réduite afin d'augmenter la duration du Fonds.

Événements récents

Le risque géopolitique a ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Cette situation a entraîné une grande volatilité et d'importantes incertitudes dans les marchés des capitaux. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. La hausse de l'inflation dans de nombreux marchés à l'échelle du globe a incité les banques centrales à relever les taux d'intérêt pour contrer la hausse rapide des prix. Ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur le Fonds. Le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait au Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après.

Gestionnaire

La Banque CIBC est le gestionnaire (le *gestionnaire*) du Fonds. La Banque CIBC reçoit des frais de gestion à l'égard des activités et de l'exploitation quotidiennes du Fonds, calculés selon la valeur liquidative du Fonds, comme il est décrit à la section *Frais de gestion*.

Fiduciaire

La Compagnie Trust CIBC (*Trust CIBC*), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, est le fiduciaire (le *fiduciaire*) du Fonds. Le fiduciaire est le titulaire des biens (liquidités et titres) du Fonds pour le compte des porteurs de parts.

Conseiller en valeurs

Le conseiller en valeurs fournit des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille au Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, est le conseiller en valeurs du Fonds.

Gestionnaires discrétionnaires

En date du présent rapport, les parts du Fonds sont offertes par l'entremise de services discrétionnaires de gestion de placements assurés par certaines filiales de la Banque CIBC (collectivement, les gestionnaires discrétionnaires). Ces gestionnaires discrétionnaires peuvent comprendre Trust CIBC et GACI. Les gestionnaires discrétionnaires prennent des dispositions pour acheter, convertir, échanger et racheter les parts du Fonds pour le compte de leurs clients ayant conclu des conventions discrétionnaires de gestion de placements avec un des gestionnaires discrétionnaires. Les gestionnaires discrétionnaires sont les porteurs de parts inscrits du Fonds et reçoivent, à ce titre, tous les documents à l'intention des porteurs de parts et ont le droit d'exercer tous les droits de vote que leur confèrent les procurations données relativement aux parts du Fonds. Les parts du Fonds sont également offertes aux investisseurs relativement à certains produits offerts par des courtiers membres du groupe conformément aux modalités des conventions de compte régissant ces produits. Il n'existe aucune entente de rémunération avec ces courtiers relativement à la vente de parts du Fonds. Cependant, Trust CIBC reçoit des honoraires de ses clients en leur offrant des services de gestion discrétionnaires et peut verser, de ces honoraires, des honoraires aux courtiers membres du groupe et aux autres membres du groupe CIBC pour les services qu'ils ont rendus relativement aux comptes discrétionnaires de gestion de placements des clients, lesquels peuvent détenir des parts du Fonds.

La Banque CIBC reçoit des rétributions de Trust CIBC pour les services des conseillers CIBC qui aident les épargnants à ouvrir des comptes discrétionnaires de gestion de placements lorsque Trust CIBC agit en tant que gestionnaire discrétionnaire et pour agir à titre de directeur relationnel pour les épargnants. La Banque CIBC est responsable de la rémunération de ses conseillers et peut les payer à même ces honoraires. De plus amples détails sur l'entente intervenue entre la Banque CIBC et Trust CIBC figurent dans la convention discrétionnaire

de gestion de placements intervenue entre Trust CIBC et les épargnants. GACI reçoit des rétributions de ses clients pour les comptes discrétionnaires de gestion de placements, lesquels peuvent comprendre des parts du Fonds, et peut verser une partie de ces rétributions à ses conseillers en placements.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs prend des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par GACI à Marchés mondiaux CIBC inc. (*MM CIBC*) et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe et d'autres titres au Fonds. La marge correspond à l'écart entre les cours vendeur et acheteur d'un titre dans un marché donné, en ce qui a trait à l'exécution des opérations sur portefeuille. Elle varie selon divers facteurs, comme le type et la liquidité du titre.

Les courtiers, y compris MM CIBC et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres au conseiller en valeurs en contrepartie partielle du traitement des opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une tranche des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds.

Au cours de la période, le Fonds n'a versé aucune commission de courtage ni aucuns autres frais à MM CIBC ou à CIBC World Markets Corp. Les marges associées aux titres à revenu fixe et à d'autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne peuvent être incluses dans le calcul de ces montants.

Opérations du Fonds

Le Fonds peut conclure une ou plusieurs des opérations suivantes (les opérations entre parties liées) en se fondant sur les instructions permanentes émises par le comité d'examen indépendant de la Banque CIBC (le *CEI*) :

- investir dans des titres de participation de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés au sous-conseiller en valeurs ou détenir ces titres;
- investir dans des titres de créance non négociés en Bourse de la Banque CIBC ou d'un émetteur lié à la Banque CIBC, dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est de 365 jours ou plus, émis dans le cadre d'un placement initial ou achetés sur le marché secondaire, ou détenir de tels titres;
- faire un placement dans les titres d'un émetteur lorsque MM CIBC, CIBC World Markets Corp. ou tout membre du groupe de la Banque CIBC (le courtier lié ou les courtiers liés) agit à titre de preneur ferme au cours du placement des titres ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci (dans le cas d'un « placement privé », en conformité avec la dispense relative aux placements privés accordée par les autorités

- canadiennes en valeurs mobilières et les politiques et procédures portant sur ces placements);
- conclure avec un courtier lié, lorsque celui-ci agit à titre de mandant, des opérations d'achat ou de vente de titres de capitaux propres ou de créance;
- conclure des opérations sur devises et sur instruments dérivés liés à des devises dans lesquelles la contrepartie est un courtier lié;
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres avec un autre fonds de placement ou un compte sous gestion géré par le gestionnaire ou un des membres de son groupe; et
- effectuer des transferts en nature en recevant des titres d'un compte sous gestion ou d'un autre fonds de placement gérés par le gestionnaire ou par un membre de son groupe ou en livrant des titres à ce compte ou à ce fonds de placement relativement à l'achat ou au rachat de parts du Fonds, sous réserve de certaines conditions.

Le CEI examine au moins une fois par année les opérations entre parties liées à l'égard desquelles il a émis des instructions permanentes. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières, après qu'une question a été soumise à son attention par le gestionnaire, s'il juge qu'une décision de placement n'a pas été prise en conformité avec les conditions imposées par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI à l'égard de toute opération entre parties liées nécessitant son approbation.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire (le dépositaire) du Fonds. Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres du Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services au Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour le Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille initiées par GACI à titre de conseiller en valeurs sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers, à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation de GACI au nom du Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais et marges découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès du Fonds. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services au Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes du Fonds et, en contrepartie, paie certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables), et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à la Compagnie Trust CIBC Mellon. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par le Fonds.

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières sur le Fonds et ont pour objet de vous aider à mieux comprendre le rendement financier du Fonds pour la période close le 31 décembre.

Actif net par part ¹ du Fonds - parts de catégorie A					Date de début des activités : 15 octobre 1998					
	2024		2023		2022		2021		2020	
Actif net au début de la période	9,76	\$	9,50	\$	10,13	\$	10,45	\$	10,16	\$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :										
Total des produits	0,35	\$	0,27	\$	0,24	\$	0,24	\$	0,26	\$
Total des charges	(0,01))	(0,01)		(0,01)		(0,01))	(0,01))
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la										
période	(0,01))	(0,39)		(0,24)		0,02		0,11	
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,24		0,67		(0,44)		(0,34))	0,20	
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation ²	0,57	\$	0,54	\$	(0,45)	\$	(0,09)) \$	0,56	\$
Distributions :										
Du revenu de placement (à l'exclusion des										
dividendes)	0,33	\$	0,25	\$	0,23	\$	0,23	\$	0,25	\$
Des dividendes	-		_		-		-		-	
Des gains en capital	-		_		-		-		-	
Remboursement de capital	_		_		_		_		_	
Total des distributions ³	0,33	\$	0,25	\$	0,23	\$	0,23	\$	0,25	\$
Actif net à la fin de la période	10,00	\$	9,76	\$	9,50	\$	10,13	\$	10,45	\$
Ratios et données supplémentaires - pa	rts de catégorie	Α								
	2024		2023		2022		2021		2020	
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁴	7 402 490	\$	6 888 026	\$	7 023 841	\$	9 517 584	\$	9 855 861	\$
Nombre de parts en circulation ⁴	740 389 018		705 457 219		739 194 756		939 196 107		942 788 541	
Ratio des frais de gestion ⁵	0,12	%	0,12	%	0,12	%	0,12	%	0,12	%
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge ⁶	0,28	%	0,28	%	0,28	%	0,31	%	0,31	%
Ratio des frais d'opération ⁷	0,00	%	0,00	%	0,00	%	0,00	%	0,00	%
Taux de rotation du portefeuille ⁸	135,68	%	87,23	%	33,37	%	39,62		52,14	
Valeur liquidative par part	10,00	\$	9,76	\$	9,50	\$	10,13	\$	10,45	\$

- Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Fonds.
- 2 L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. Le total de l'augmentation ou de la diminution liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 3 Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.
- 4 L'information est présentée au 31 décembre de toute période indiquée.
- 5 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du Fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période.
- ⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts.
- Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.
- Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Frais de gestion

Le Fonds paie à la Banque CIBC, directement ou indirectement, des frais de gestion annuels pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds. Ces frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative du Fonds, calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés à la Banque CIBC en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes, les commissions de suivi et les frais payés au(x) sous-conseiller(s) en valeurs sont prélevés par la Banque CIBC sur les frais de gestion reçus du Fonds. Le Fonds est tenu de payer les taxes et impôts applicables aux frais de gestion versés à la Banque CIBC. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié pour connaître le montant des frais de gestion annuels.

Pour la période close le 31 décembre 2024, la totalité des frais de gestion obtenus du Fonds était attribuable aux frais d'administration et aux services de conseil en placement.

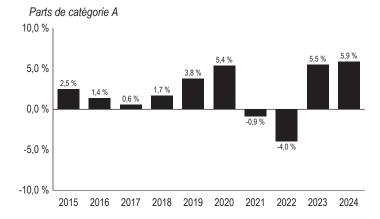
Rendement passé

Les données sur le rendement tiennent compte du réinvestissement des distributions seulement et non des frais d'acquisition, de rachat, de placement ni d'autres frais optionnels payables par un porteur de parts qui auraient fait diminuer les rendements. Le rendement passé d'un fonds n'est pas nécessairement représentatif de son rendement futur.

Les rendements du Fonds tiennent compte des frais et des charges. Se reporter à la section Faits saillants financiers pour connaître le ratio des frais de gestion.

Rendements annuels

Le diagramme à barres ci-dessous donne le rendement annuel du Fonds pour les périodes présentées et illustre comment le rendement varie d'une période à l'autre. Ce diagramme indique en pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, au 31 décembre de l'exercice, d'un placement effectué le 1^{er} janvier, à moins d'indication contraire.



Rendements composés annuels

Le tableau suivant montre le rendement composé annuel de chaque catégorie de parts du Fonds pour chacune des périodes indiquées ayant pris fin le 31 décembre 2024. Le rendement total composé annuel est également comparé à celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds.

L'indice de référence du Fonds est l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada.

					ou depuis le début	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans*	des activités*	Date de début
Catégorie et indice(s) de référence	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	des activités
Parts de catégorie A	5,9	2,4	2,3	2,1		15 octobre 1998
Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada	5,7	2,1	2,1	1,9		

^{*} Si une catégorie de parts a été créée il y a moins de 10 ans, le tableau indique le rendement composé annuel depuis le début des activités.

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada se veut représentatif du marché obligataire à court terme canadien. Il regroupe les obligations dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est égale ou supérieure à un an et inférieure ou égale à cinq ans.

Une analyse du rendement relatif du Fonds par rapport à son ou à ses indices de référence est présentée à la section Résultats d'exploitation.

Aperçu du portefeuille de placements (au 31 décembre 2024)

L'aperçu du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations courantes dans le portefeuille du Fonds. Vous pouvez obtenir une mise à jour trimestrielle en consultant le site www.cibc.com/fondsmutuels. Le tableau Principales positions présente les 25 principales positions du Fonds. Dans le cas d'un Fonds comportant moins de 25 positions, toutes les positions sont indiquées. Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à une seule position.

Répartition du portefeuille	% de la valeur liquidative
Obligations de sociétés	50,5
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	33,9
Obligations en devises	9,1
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux	4,4
Fonds d'investissement d'obligations canadiennes	1,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7
Contrats à terme de gré à gré et opérations au comptant	(0,1)

Principales positions	% de la valeur liquidative
Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, 2,65 %, 2028/12/15	4,8
Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, 2,35 %, 2027/06/15	4,1
Province d'Ontario, 2,70 %, 2029/06/02	3,9
Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, 2,10 %, 2029/09/15	3,5
Banque de Nouvelle-Écosse (La), 2,95 %, 2027/03/08	2,7
Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, 1,90 %, 2026/09/15	2,6
Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, 1,25 %, 2026/06/15	2,6
Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, 3,60 %, 2027/12/15	2,5
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2026/11/01	2,4
Gouvernement du Canada, 4,50 %, 2026/02/01	2,3
Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, 1,95 %, 2025/12/15	2,0
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 2026/12/07	1,9
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 2026/05/01	1,8
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2028/09/01	1,8
ACM Commercial Mortgage Fund	1,5
Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, 3,80 %, 2027/06/15	1,2
TELUS Corp., rachetable, 4,80 %, 2028/12/15	1,2
Banque de Montréal, rachetable, 3,65 %, 2027/04/01	1,1
TransCanada PipeLines Ltd., rachetable, 3,80 %, 2027/04/05	1,1
Bell Canada, rachetable, 5,25 %, 2029/03/15	1,1
Société Financière Manuvie, taux variable, rachetable, 5,41 %, 2033/03/10	1,0
Banque Toronto-Dominion (La), 4,21 %, 2027/06/01	0,9
John Deere Financial Inc., 4,38 %, 2028/07/11	0,8
Gouvernement du Canada, 4,50 %, 2025/11/01	0,8
Banque Canadienne Impériale de Commerce, rachetable, 5,50 %, 2028/01/14	0,7

Note sur les énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement du fonds peut renfermer des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont de nature prédictive, qui dépendent d'événements ou de situations futurs ou qui y renvoient ou qui comprennent des expressions comme « s'attendre à », « compter », « projeter », « planifier », « croire », « estimer » ainsi que d'autres expressions similaires. En outre, tout énoncé qui pourrait porter sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives ou la prise de mesures futures possibles par le fonds constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les réalisations et les résultats réels du fonds diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs comprennent, entre autres, la situation économique générale, la conjoncture du marché et des affaires, les fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale et les catastrophes.

La liste susmentionnée de facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. La Banque CIBC ne se considère pas tenue de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, qu'il s'agisse de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds, et elle rejette toute responsabilité à cet égard.



Fonds communs Impérial Portefeuilles axés sur la production de revenu

Banque CIBC
1-888-357-8777
www.cibc.com/fondsmutuels
info@gestiondactifscibc.com

CIBC Square 81 Bay Street, 20th Floor Toronto (Ontario) M5J 0E7